



Le Comité Départemental 76 et les Archers Valeriquais

vous invitent à leur concours « Spécial Jeunes » du samedi 17 mars 2018 qui aura lieu au gymnase Aimé Gayraud à Saint Valery en Caux (fléchage) 49°51'35.8"N 0°42'36.8"E. Ce concours est ouvert aux jeunes n'ayant jamais fait de compétition officielle.

Horaires

| | |
|---|-----------------------|
| Ouverture du greffe et inspection du matériel | 14h00 |
| Entraînement | 14h30 |
| Début de la 1 ^{ère} série | 15h00 |
| PAUSE GOUTER | |
| Début de la 2 ^{ème} série | Après la pause goûter |

Les tirs se dérouleront en 2 séries de 7 volées de 3 flèches au rythme AB/CD. 2 minutes par volée.
En cas d'un nombre trop faible d'archers, le club se réserve le droit de faire les tirs en AB ou d'annuler le concours.

Merci de votre compréhension.

Cette rencontre est ouverte à partir de 8 ans révolus pour les catégories suivantes :

POUSSIN : ARC CLASSIQUE ET ARC SANS VISEUR (BB)

| 1er Concours | | Niveau 2 (2 concours maximum) | | Niveau 1 (2 concours maximum) | |
|-------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| <u>Distance</u> 10 Mètres | <u>Blason</u> 80 | <u>Distance</u> 12 Mètres | <u>Blason</u> 80 | <u>Distance</u> 15 Mètres | <u>Blason</u> 80 |

Hauteur du blason, pour les poussins : 1,10 m.

BENJAMIN, MINIME et CADET : ARC CLASSIQUE, ARC SANS VISEUR (BB), ARC A POULIES et HANDISPORTS

| Niveau 2 (2 concours maximum) | | Niveau 1 (2 concours maximum) | |
|-------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| <u>Distance</u> 15 Mètres | <u>Blason</u> 80 | <u>Distance</u> 15 Mètres | <u>Blason</u> 60 |

Pour les Minimes et Cadets en Arc à Poulies utilisation du 10 réduit

La licence fédérale et l'autorisation d'intervention chirurgicale, signée des parents, sont obligatoire. Chaque archer doit pouvoir justifier de son identité. Il est souhaitable que l'archer soit en possession de son "passeport du jeune archer" à jour.

RECOMPENSES :

Les trois premiers archers de chaque catégorie seront récompensés. Une médaille est remise à chaque participant.

ENGAGEMENTS/INSCRIPTIONS :

Les engagements (à l'ordre des Archers Valeriquais) sont de **3 €** réglables lors de l'inscription, à envoyer **avant le 13 mars 2018** (le cachet de la poste faisant foi) à :

M. Christophe RIEUNEAU
16 rue du Hameau d'Etennemare
76460 Saint Valery en Caux
courriel : archersvaleriquais@free.fr

Attention, toute demande d'inscription sans paiement ne sera pas prise en compte, et toute annulation ne sera plus remboursée après le 10 mars 2018.

INFOS : La tenue blanche ou du club est souhaitable.

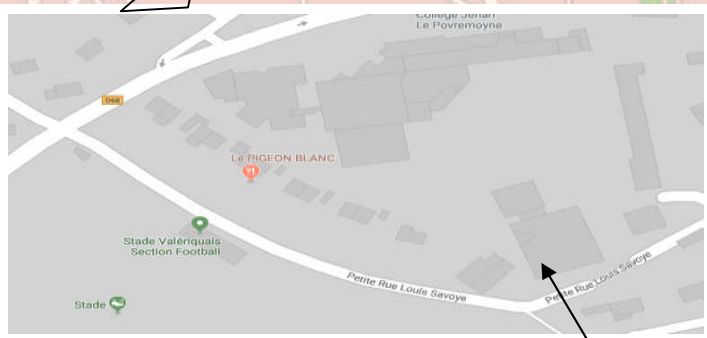
RESTAURATION : Une buvette sera à votre disposition sur place. Un goûter sera distribué à chaque archer à la fin de la 1^{ère} série.



Direction
Fécamp

Direction
Dieppe

Direction
Rouen



Gymnase Aimé
Gayraud